

<p>Date de la convocation 27 janvier 2017</p> <p>Date d'affichage 27 janvier 2017</p> <p>Nombre de membres</p> <p>En exercice : 19 Présents : 18 Votants : 19</p>	<p>L'an deux mil dix-sept, le mardi trente et un janvier, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 27 janvier, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick GRÉGORI, Maire.</p> <p>Présents : M^{mes} et M^{rs} Patrick GRÉGORI, Maire, André BESNIER, Françoise MANIÈRE, Guy VOLLET, Françoise NION, Sophie GOHON, adjoints, Philippe RAGOT, Christian VOLLET, Fanny SEIDENBINDER (à partir de 20 heures 35), Brigitte LAURENT, Joël VOISIN, Philippe GACHELIN, Vincent LEROY, Laurence LEPROUST, Stéphanie COLLET, Karine VIRLOUVET, Laurence MONIN, Olivier RONDEAU.</p> <p>Absent ayant donné procuration : M^{me} Christine JUY (pouvoir à M^r Olivier RONDEAU)</p> <p>Absent : M^{me} Fanny SEIDENBINDER (jusqu'à 20 heures 35)</p> <p>M^{me} Sophie GOHON a été désignée secrétaire de séance.</p>
---	--

Le Conseil **approuve** le **compte rendu** de la réunion du 20 décembre 2016 et les membres présents signent le registre des délibérations.

CONVENTIONS DE MISE À DISPOSITION AVEC LA CDC DES COLLINES DU PERCHE NORMAND –

Suite à la création de la CDC des Collines du Perche Normand le 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire d'actualiser les conventions de mise à disposition de la Maison des Arts et Loisirs, du restaurant scolaire et du personnel communal.

Accord pour la signature des nouvelles conventions.

Pour : 18
Contre :
Abstentions

TRANSFERT DE LA COMPETENCE INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES AU SE 61 -

Arrivée de Mme Fanny **SEIDENBINDER** à 20 heures 35.

Le SE 61 exerce la compétence optionnelle "infrastructures de bornes de recharge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides".

Pour bénéficier de cette prestation, le conseil municipal doit transférer cette compétence optionnelle au SE 61, étant précisé que dans ce cadre, les installations restent la propriété du SE 61, et autoriser le maire à signer la convention de mise à disposition des biens ainsi que de tous documents relatifs à ce transfert de compétence.

Unanimité pour cette proposition et accord pour signature de la convention.

Pour : 19
Contre :
Abstentions

NOM D'UN LIEU-DIT – LA PETITE CIBOTTIERE -

Le point de livraison du courrier de la nouvelle habitation située sur la parcelle cadastrée E 49, à proximité de La Cibottière, n'existe pas.

Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le nom du lieu-dit "La Petite Cibottière".

Accord pour le nom du lieu-dit "La Petite Cibottière".

Pour : 19
Contre :
Abstentions

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES -

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.